



NPDA

**Le Nouveau Partenariat
pour le développement de l'Afrique (NPDA)**

En bref

(Traduction non officielle)

www.nepad.org

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)

Table des matières

Introduction	1
Qu'est-ce que le NPDA ?	1
Objectifs du NPDA	2
Aperçu du plan.	2
Principes et objectifs du NPDA	3
Résultats du NPDA	4
Comité des Chefs d'états et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NPDA	4
Processus de la mise en œuvre utilisant les structures d'une bonne gouvernance	6
Processus de mise en œuvre	6
Lien avec les initiatives actuelles	7
Relation avec l'Union africaine	7
Conclusion	8

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)

Introduction

- Le NPDA est une fusion du programme de partenariat du millénaire pour le rétablissement de l'Afrique (MAP) et du plan Omega.
- La fusion s'est réalisée le 3 juillet 2001.
- La Nouvelle initiative africaine (NIA) est née de cette fusion.
- La NIA a été approuvée par le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA le 11 juillet 2001.
- Le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre a mené le cadre stratégique à bonne fin en créant le NPDA le 23 octobre 2001.

Qu'est-ce que le NPDA ?

- C'est un cadre stratégique global, complet et intégré visant le développement socio-économique de l'Afrique. Le document du NPDA donne à l'Afrique une vision, un énoncé des problèmes auxquels le continent doit faire face et un programme d'action visant à résoudre ses problèmes de manière à réaliser la vision.
- Il s'agit d'un plan conçu et élaboré par les dirigeants africains.
- C'est un plan de développement complet et intégré qui vise les politiques sociales, économiques et politiques clés d'une manière cohérente et équilibrée.
- C'est un engagement que les dirigeants africains ont pris envers le peuple africain et la communauté internationale afin de placer l'Afrique sur la voie d'une croissance durable.
- C'est un engagement que les dirigeants africains ont pris en vue d'accélérer l'intégration du continent africain dans l'économie mondiale.
- C'est un cadre stratégique pour un nouveau partenariat avec le reste du monde.
- C'est un appel au reste du monde pour établir un partenariat avec l'Afrique dans son propre développement en se fondant sur son propre échéancier et son propre programme d'action.

Objectifs du NPDA

- Favoriser une croissance accélérée et un développement durable.
- Éradiquer la pauvreté généralisée et profonde.
- Stopper la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation.

Aperçu du plan

A. Conditions requises pour réaliser le développement durable

- A1. Les initiatives en matière de paix, de sécurité, de démocratie et de bonne gouvernance politique :
 - (i) Initiative de paix et de sécurité
 - (ii) Initiative de démocratie et de bonne gouvernance politique
- A2. Initiative économique et de bonne gouvernance des entreprises
- A3. Approches sous-régionale et régionale au développement

B. Priorités sectorielles

- B1. Comblent l'écart dans le domaine des infrastructures :
 - (i) Tous les secteurs des infrastructures
 - (ii) Comblent l'écart numérique : Investir dans les technologies de l'information et des communications
 - (iii) Énergie
 - (iv) Transports
 - (v) Eau et assainissement
- B2. Mise en valeur des ressources humaines :
 - (i) Réduction de la pauvreté
 - (ii) Comblent l'écart dans le domaine de l'éducation
 - (iii) Inversion de la tendance à la fuite des cerveaux
 - (iv) Santé
- B3. Agriculture
- B4. Initiative pour l'environnement
- B5. Culture
- B6. Tribunes pour la science et la technologie

C. Mobilisation des ressources

- C1. Initiative en faveur des flux de capitaux :
 - (i) Accroissement de la mobilisation des ressources internes
 - (ii) Allègement de la dette
 - (iii) Amélioration de l'APD
 - (iv) Apport de capitaux privés

- C2. Initiative pour l'accès aux marchés :
- (i) Diversification de la production
 - (ii) Agriculture
 - (iii) Exploitation minière
 - (iv) Secteur manufacturier
 - (v) Tourisme
 - (vi) Services
 - (vii) Promotion du secteur privé
 - (viii) Promotion des exportations africaines
 - (ix) Élimination des barrières non tarifaires

Principes et objectifs du NPDA

- Assurer la prise en charge, la responsabilité et le leadership africains.
- Faire en sorte que l'Afrique attire à la fois les investisseurs africains et étrangers.
- Libérer le vaste potentiel économique du continent.
- Atteindre et maintenir un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) moyen de plus de 7 % par an au cours des 15 prochaines années.
- S'assurer que le continent réalise les objectifs de développement internationaux (ODI) convenus.
- Accroître les investissements dans la mise en valeur des ressources humaines.
- Promouvoir le rôle des femmes dans toutes les activités.
- Promouvoir l'intégration économique, sous-régionale et continentale.
- Élaborer un nouveau partenariat avec les pays industrialisés et les organismes multilatéraux en se fondant sur des engagements, des obligations, des intérêts, des contributions et des avantages mutuels.
- Renforcer la capacité de l'Afrique à conduire son propre développement et à améliorer la coordination avec ses partenaires de développement.
- S'assurer que l'Afrique est capable de mener des négociations pour le compte du continent à l'égard de grands programmes de développement qui nécessitent une coordination à l'échelle continentale.
- S'assurer que l'Afrique est capable d'accélérer la mise en œuvre des grandes ententes de coopération régionale de développement et des projets déjà approuvés ou sur le point de l'être.
- Renforcer la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources externes supplémentaires pour son développement.

Résultats du NPDA

- Croissance et développement économiques et accroissement de l'emploi.
- Réduction de la pauvreté et des inégalités.
- Diversification des activités de production, amélioration de la compétitivité sur le plan international et accroissement des exportations.
- Accroissement de l'intégration africaine.

Comité des Chefs d'états et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NPDA

Le comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NPDA, selon le mandat approuvé lors du sommet de l'OUA à Lusaka, le 11 juillet 2001, s'est réuni pour la première fois à Abuja, au Nigéria, le 23 octobre 2001. Un certain nombre de décisions ont alors été prises. C'est le début de la phase capitale de la mise en œuvre de l'initiative.

- a) La dénomination de l'initiative a été sanctionnée, soit le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), la Nouvelle initiative africaine (NIA) n'ayant été qu'un titre provisoire.
- b) Le document proprement dit du NPDA a été parachevé. Rien d'important n'a été modifié de ce que l'OUA avait accepté à Lusaka, mais le document a été réorganisé et révisé pour en éliminer les répétitions et les incohérences (le travail a été effectué à cet égard par l'ECA et le comité directeur).
- c) Pour le NPDA, on a accepté une structure de régie à trois niveaux :
 - **Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre :**
 - Président : le président Obasanjo
 - Vice-présidents : les présidents Wade et Bouteflika
 - Comprend 15 États (3 États par région de l'OUA), dont les 5 États initiateurs, c'est-à-dire l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud;
Afrique centrale : Cameroun, Gabon, Sao Tomé-et-Principe
Afrique orientale : Éthiopie, Maurice et Rwanda
Afrique du Nord : Algérie, Égypte et Tunisie
Afrique australe : Afrique du Sud, Botswana et Mozambique
Afrique occidentale : Mali, Nigéria et Sénégal
 - **Comité directeur :**
 - Composé des représentants personnels des cinq présidents initiateurs.
 - Élabore les mandats des programmes et des projets déterminés.
 - Supervise le secrétariat.

• **Secrétariat :**

- Personnel de base restreint, à plein temps à la DBSA à Midrand, en Afrique du Sud.
- Fonction de liaison et de coordination.
- Fonction administrative et logistique.
- Impartition des travaux sur des détails techniques à des organismes responsables et/ou à des experts continentaux.
- Téléphone : +27 (0) 11 313 3672
- Télécopieur : +27 (0) 11 313 3684

d) Un certain nombre d'équipes de travail ont été créées afin d'élaborer des projets et des programmes détaillés particuliers qui seront étudiés lors de la prochaine réunion. Les domaines prioritaires déterminés sont les suivants :

- Renforcement des capacités pour la paix et la sécurité
- Bonne gouvernance dans les secteurs de l'économie et des entreprises
- Infrastructures
- Banque centrale et normes financières
- Agriculture et accès aux marchés

Outre les équipes de travail ci-dessus, un sous-comité sur la paix et la sécurité a été créé, ce dernier se penchant sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Le président Mbeki (Afrique du sud) doit présider le sous-comité.

Les dirigeants ont également convenu d'établir les paramètres d'une bonne gouvernance (politique et économique) et d'étudier un mécanisme approprié qui sera examiné par des pairs.

La plupart des priorités ci-dessus concernent la réduction du profil de risque que présente le fait de faire affaires en Afrique et la création de conditions propices aux investissements.

Les priorités ci-dessus ont été déterminées en admettant que tout ne peut être réalisé immédiatement, mais cela ne signifie aucunement que d'autres priorités ont été délaissées ou cesseront, par exemple les TIC (Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies), le Fonds mondial pour la santé, la dette (l'initiative PPTE), etc. Ce sont toutes des interventions revêtant un aspect crucial, qui pourront être examinées dans le cadre d'un processus établi et où le NPDA ne peut apporter à l'heure actuelle une valeur appréciable. Les progrès portant sur ces questions seront étroitement surveillés.

e) Enfin, le comité directeur a été chargé d'élaborer un plan stratégique pour le marketing et les communications aux niveaux national, sous-régional, continental et international.

Processus de mise en œuvre utilisant les structures d'une bonne gouvernance

Objectifs primaires

- i) L'objectif primaire pour établir une structure de bonne gouvernance à l'aide des mécanismes décrits ci-dessus consiste à renforcer la capacité de l'Afrique à mener son propre développement et à améliorer la coordination avec les partenaires de développement.
- ii) Le deuxième objectif consiste à s'assurer qu'il existe une capacité pour mener les négociation pour le compte du continent à l'égard des grands programmes de développement qui nécessitent une coordination à l'échelle continentale.
- iii) Le troisième objectif consiste à s'assurer qu'il existe une capacité pour accélérer la mise en œuvre des principales ententes de coopération de développement régional et les projets déjà approuvés ou sur le point de l'être.
- iv) Le quatrième objectif consiste à renforcer la capacité de l'Afrique à mobiliser les ressources supplémentaires extérieures pour son développement.

Processus de mise en œuvre

Le secrétariat coordonnera la préparation d'un plan d'activités pour chaque secteur de priorités. Le plan définira des objectifs clairs, la valeur que l'initiative ajoutera, les partenaires clés, les mesures exigées (recherches, consultation, négociation, ratification, mise en oeuvre, etc.) les arrangements institutionnels et les stratégies de mobilisation de ressources, le cas échéant.

Un chef de projet ou un coordonnateur de l'équipe de travail sera désigné pour chaque projet. Le chef d'équipe/coordonateur mobilisera le savoir-faire qui existe dans les institutions actuelles, à la fois à l'échelle continentale et internationale. On fera également affaire avec des organismes responsables dans le développement des projets.

On tirera le savoir-faire principalement des pays africains en se fondant sur leur expertise pertinente. On utilisera les ministres du Cabinet et d'autres responsables d'instances politiques lorsque l'on aura besoin d'un leadership politique.

Les chefs de projet et les équipes de travail œuvreront de pair avec les pays africains pertinents, les structures économiques régionales, les institutions financières et de développement africain, les institutions multilatérales pertinentes et les partenaires au développement.

Des mandats et des échéanciers seront préparés et présentés au comité directeur pour chaque projet. Les nouvelles initiatives ou nouveaux projets ne seront approuvés que lorsque les structures de gestion de l'initiative seront convaincus qu'ils peuvent y rajouter une valeur, soit par l'entremise d'une nouvelle

intervention soit par le renforcement ou l'accélération des processus ou des programmes existants. L'intention n'est manifestement pas de dédoubler, remplacer ou faire concurrence aux initiatives ou processus existants, ni d'établir une nouvelle structure bureaucratique.

La force unique en son genre du NPDA réside dans le fait qu'il est dirigé par des dirigeants africains mandatés. Autrement dit, c'est un processus qui est dirigé par des chefs d'État africains et qui leur appartient. C'est ce caractère unique en son genre qui doit être utilisé pour renforcer bon nombre d'heureuses initiatives qui ont besoin de l'appui et de l'engagement des dirigeants politiques africains. Les champions choisis peuvent utiliser leur crédibilité et leur poids politique pour frayer de nouveaux chemins ou pour débloquer des avenues qui existent déjà, de manière à réussir à régénérer l'Afrique.

Lien avec les initiatives actuelles

Il faut bien se rendre compte que le NPDA n'émane pas de rien. Il existe déjà de nombreuses initiatives et de nombreux procédés, par exemple la Déclaration du millénaire des Nations Unies, la déclaration d'Okinawa du G8, la déclaration de Copenhague, la Déclaration de Skagen, l'Accord de Cotonou, le plan d'action UE — Le Caire, l'AGOA, la CITDA, le processus sinoafricain, etc. Le NPDA ne cherche pas à remplacer ces initiatives ni à leur livrer concurrence, mais plutôt à établir en toute conscience des liens et des synergies entre le NPDA et ces initiatives, ainsi qu'à s'assurer que chacune de ces initiatives puisse apporter la plus grande contribution possible.

Le NPDA constitue le point de référence et le cadre stratégique général d'engagement en tant que programme de développement choisi par l'Afrique. Un tel engagement comprend également l'alignement du NPDA avec les travaux qui s'effectuent actuellement au sein des REC, par exemple à la SADC et à l'UA. Des engagements ont été pris de façon permanente depuis le Sommet de l'OUA à Lusaka afin de réaliser des liens et le synchronisme décrits ci-dessus. Un certain nombre d'événements d'importance cruciale sont prévus en 2002 dans ce processus, à savoir :

- Le financement pour la conférence de Mexico sur le développement en mars
- Le sommet de l'UA en Afrique du sud en juillet
- Le WSSD à Johannesburg en septembre

Relations avec l'Union africaine

- Le NPDA est un projet de l'OUA/UA.
- Le comité de mise en œuvre doit présenter son rapport chaque année au sommet de l'UA.
- Le président et le secrétaire général de l'UA font partie d'office du comité de mise en œuvre.
- Le secrétariat de l'UA participe aux réunions du comité directeur.

- Les structures de gestion du NPDA sont conçues de manière à assurer un suivi et la mise en œuvre dans la phase du passage de l’OUA à l’UA.
- Le NPDA est le plan de développement socio-économique de l’UA destiné à mettre en œuvre ses objectifs.
- C’est le mécanisme qui accélérera la mise en œuvre du traité d’Abuja.
- Les secrétariats des communautés économiques régionales participeront totalement à l’élaboration du programme du NPDA par des ateliers et des consultations

Conclusion

Pourquoi avoir une telle initiative, pourquoi l’avoir maintenant et quelle est sa valeur ajoutée ?

De nombreuses initiatives excellentes ont été élaborées dans le passé, comme le plan d’action de Lagos et le traité d’Abuja, mais elles ont été vouées à l’échec pour trois raisons principales : la synchronisation (paradigme de la guerre froide), le manque de capacité de mise en œuvre; et un manque de véritable volonté politique.

Nous sommes à un point important de convergence de l’histoire. Une masse critique de leadership a été développée à la fois sur le continent et à l’étranger et elle est véritablement engagée à régénérer le continent. Les progrès que l’Afrique a réalisés au cours des dernières années, la convergence de l’accord sur les objectifs de développement internationaux et un programme commun pour l’Afrique l’illustrent bien.

Par ailleurs, le NPDA offre de nouveaux éléments clés, notamment, il a été élaboré par des Africains, il est géré par eux et ils en ont la prise en charge; il apporte le concept d’un nouveau partenariat (avec des engagements, obligations, intérêts, contributions et avantages mutuels); et l’Afrique prend, à l’égard de ses propres intérêts, certains engagements et certaines obligations qui ne lui sont pas des conditions imposées de l’extérieur.

En conclusion, Nous devons saisir cette chance unique. Nous devons maintenir la bonne volonté actuelle et l’élan donné de manière à assurer sa mise en œuvre. Nous ne pouvons nous permettre d’échouer.